

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA SOMME**

**ARCHIVES DÉPARTEMENTALES**

**FONDS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA  
SOMME, DIRECTION ENFANCE ET FAMILLE,  
POLE DÉPARTEMENTAL PROTECTION  
MATERNELLE ET INFANTILE, UNITÉ  
AGRÉMENTS**

---

*Suivi des dossiers d'agrément d'assistants maternels et familiaux*

1989-2014

**Répertoire numérique détaillé**

**243 W**

établi par  
Inès GUÉRIN, Attaché administratif

sous le contrôle scientifique de

Élise BOURGEOIS, Conservateur en chef du patrimoine, directrice adjointe

*Amiens, 2022*

# SOMMAIRE

---

**Introduction** page 3

*Présentation du versement*

*Communicabilité*

**Sources complémentaires** page 5

*Bibliographie*

*Archives*

**Répertoire numérique détaillé** page 6

# INTRODUCTION

---

## Présentation du versement

Le versement 243 W a été réalisé en janvier 2022 par l'Unité Agréments du Pôle départemental de Protection Maternelle et Infantile à la suite du déménagement de la Direction Générale de la Solidarité et de l'Insertion du Conseil départemental de la Somme depuis le site dit CAD (Centre Administratif Départemental) situé boulevard du Port à Amiens vers le site réhabilité dit Simone Veil, sis au 49 Boulevard de Châteaudun également à Amiens.

Composé de douze articles, ce fonds de 1,2 mètre linéaire est constitué des dossiers individuels d'agrément des assistants maternels et familiaux du département pour la période 1991-2014.

## Historique du service

L'Unité Agréments fait parti du Pôle départemental de Protection Maternelle et Infantile (PMI) lui même rattaché à la Direction de l'Enfance et de la Famille (DEF). L'Unité a pour mission d'organiser au niveau départemental, l'agrément tant des assistants maternels (à domicile ou en Maison des Assistants Maternels (MAM) que familiaux.

En particulier, elle organise la mise en place :

- de réunions d'information sur ces deux métiers,
- des évaluations concourant à l'agrément maternel et familial et aux modifications de celui-ci.

L'Unité travaille en partenariat avec l'Unité Formation des assistants maternels, avec les coordonnateurs de l'accueil de jeunes enfants en territoire, avec le Service Départemental des Assistants Familiaux et collabore avec la CAF (Caisse d'Allocations Familiales).

## Intérêt historique

Ce versement est composé d'un échantillonnage des dossiers présentés en Commission Consultative Paritaire Départementale (CCPD) des assistants maternels et familiaux au cours de laquelle un avis est rendu avant tout retrait, non renouvellement ou restriction d'agrément maternel et familial. Le lecteur pourra ainsi consulter un dossier complet d'assistant familial et deux dossiers complets d'assistant maternel, représentatifs pour la période 1993 à 2013.

Le versement propose également la consultation des statistiques annuelles relatives à l'agrément d'assistants maternels et familiaux. Elles sont le reflet de l'activité de l'unité dans tous les aspects de ses missions.

Les « arrêts agréments » regroupent les dossiers des assistants maternels exerçant à domicile et en MAM ou des assistants familiaux ayant cessé leur activité. Il s'agit de dossiers complets reflétant la vie de l'agrément qu'il soit maternel ou familial.

Les refus d'agrément maternel et familial regroupent les dossiers dont la demande d'agrément a été rejetée initialement ou maintenue après un recours.

Ce fonds retrace l'évolution de la politique d'agrément suivie par le Conseil départemental et le durcissement de la réglementation encadrant l'activité de ces deux métiers.

## **Communicabilité**

Il convient de rappeler qu'aux termes du Code du patrimoine, les informations relatives à la protection de la vie privée sont soumises à un délai de communicabilité qui est actuellement de cinquante ans à compter de la date du document ou du document le plus récent inclus dans le dossier.

**La communicabilité des liasses de ce versement est portée à 50 ans.**

# SOURCES COMPLÉMENTAIRES

---

## Archives

### Archives départementales de la Somme

#### ***DIRECTION ENFANCE ET FAMILLE***

#### **Service de protection maternelle et infantile**

[1385 W](#)      Affiches, publications et plaquettes publicitaires.      1988-1997

[78 W](#)      Instructions des demandes d'agrément et contrôle des crèches et haltes  
garderies du département de la Somme.      1962-2008

***A réserver en ligne préalablement à la consultation en salle de lecture***

# Répertoire numérique détaillé

---

243 W 1 - 3 Commission Consultative Paritaire Départementale, instruction : 1993-2013  
dossiers individuels d'assistants maternels et / ou familiaux.

*Spécimen : un dossier complet d'assistant familial représentatif et deux dossiers complets d'assistant maternel représentatifs*

243 W 1 1993 – 2006.

243 W 2 2007 – 2011.

243 W 3 2012 – 2013.

243 W 4 - 7 Statistiques annuelles relatives à l'agrément en qualité d'assistants  
maternels et d'assistants familiaux. 1989-2012

243 W 4 1989 – 2005.

243 W 5 2006 – 2008.

243 W 6 2009 – 2010.

243 W 7 2011 – 2012.

243 W 8 - 10 Agrément maternel et / ou familial, demande d'arrêt : dossiers  
individuels.

*Spécimen : un dossier de refus d'agrément d'assistant maternel  
représentatif et un dossier de refus d'agrément d'assistant familial* 1999-2013

243 W 8 1999 – 2004.

243 W 9 2005 – 2009.

243 W 10 2010 – 2013.

243 W 11-12 Agrément maternel et/ ou familial, refus initial de la demande : dossiers  
individuels.

*Spécimen : un dossier de refus d'agrément d'assistant maternel  
représentatif et un dossier de refus d'agrément d'assistant familial* 1991-2014

243 W 11 1991- 2011.

243 W 12 2012 – 2014.